



WALLONIE-BRUXELLES  
ENSEIGNEMENT

## Circulaire 7549

du 24/04/2020

WBE-CPMS

Addendum à la circulaire 7545 – Opérations statutaires – membre du personnel

technique des centres PMS

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire administrative
Validité	du 24/04/2020 au 14/05/2020
Documents à renvoyer	oui, pour le 14/05/2020

Information succincte	<b>2<sup>e</sup> addendum à la circulaire 7545</b>
-----------------------	--

Mots-clés	Appel aux stages
-----------	------------------

### Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
Wallonie-Bruxelles Enseignement	Centres psycho-médico-social

### Groupes de destinataires également informés

A tous les membres des groupes suivants : Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives) Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives)  Aux membres des groupes suivants, pour autant qu'ils soient inscrits au système de distribution : Les Préfets et Directeurs coordonnateurs de zone Les organisations syndicales
---

### Signataire(s)

WBE – M. Jacques LEFEBVRE, Directeur général de la Direction des Personnels
---

### Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
Istace Murielle	Service général des Statuts et de la Carrière des personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles	<a href="mailto:murielle.istace@cfwb.be">murielle.istace@cfwb.be</a>

**Objet: Deuxième addendum à la circulaire 7545 - Opérations statutaires -  
Membres du personnel technique des centres PMS**

Madame,  
Monsieur,

La liste des emplois vacants pour les demandes de stage des membres du personnel technique des centres PMS de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles a été modifiée (circulaire n°7545).

L'annexe 1 de la circulaire n°7545 est remplacée par le document annexé à ce courrier. La ligne en rouge a été supprimée.

**Vous souhaitez plus d'informations?**

---

Contactez-nous [murielle.istace@cfwb.be](mailto:murielle.istace@cfwb.be)

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général

Jacques LEFEBVRE

## 1. Emplois de recrutement définitivement vacants à la date du 1<sup>er</sup> septembre 2019

### 1.1. Emplois de conseillers psycho-pédagogiques

1. Zone Bruxelles-Capitale
  - Néant
2. Zone du Brabant Wallon
  - Néant
3. Zone de Huy – Waremme
  - Néant
4. Zone de Liège
  - Néant
5. Zone de Verviers
  - Néant
6. Zone de Namur
  - **Namur : 1**
7. Zone du Luxembourg
  - Néant
8. Zone Wallonie Picarde
  - Néant
9. Zone du Hainaut centre
  - Néant
10. Zone du Hainaut Sud
  - **Charleroi : 1**

## **1.2. Emplois d'auxiliaires sociaux**

### 1. Zone Bruxelles-Capitale

- **Ixelles : 1**

### 2. Zone du Brabant Wallon

- Néant

### 3. Zone de Huy – Waremme

- Néant

### 4. Zone de Liège

- Néant

### 5. Zone de Verviers

- **Verviers : 1**

### 6. Zone de Namur

- **Namur : 1/2**

### 7. Zone du Luxembourg

- **Arlon : 1/2**

### 8. Zone Wallonie Picarde

- Néant

### 9. Zone du Hainaut centre

- **Mons spécialisé : 1/2**

### 10. Zone du Hainaut Sud

- Néant

### **1.3. Emplois d'auxiliaires paramédicaux**

1. Zone Bruxelles-Capitale
  - Néant
2. Zone du Brabant Wallon
  - Néant
3. Zone de Huy – Waremme
  - Néant
4. Zone de Liège
  - **Flémalle spécialisé : 1**
5. Zone de Verviers
  - **Spa : 1/2**
6. Zone de Namur
  - Néant
7. Zone du Luxembourg
  - **Neufchâteau : 1**
8. Zone Wallonie Picarde
  - Néant
9. Zone du Hainaut centre
  - Néant
10. Zone du Hainaut Sud
  - Néant